

Image not found or type unknown



erreur quittance de loyers

Par **enyde**, le **18/05/2013** à **16:51**

Bonjour,

Mon propriétaire qui est un pénible, pour rester correcte, m'a établi par erreur une quittance allant jusqu'en novembre 2013.

Quels sont mes droits avec cette quittance ?

Merci